



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique culturelle

Question écrite n° 66401

Texte de la question

M. Bernard Carayon interroge M. le ministre de la culture et de la communication sur l'accès à la culture à l'hôpital. Il lui demande de bien vouloir lui dresser le bilan de l'état de cette politique.

Texte de la réponse

Depuis plus de 10 ans, le ministère de la culture et de la communication et le ministère de la santé et des sports conduisent une politique d'accès à la culture pour tous les publics en milieu hospitalier. Dans le prolongement de la convention culture hôpital de 1999, la nouvelle convention Culture et Santé signée le 6 mai 2010 par le ministre de la culture et de la communication et la ministre de la santé et des sports a pour objectif de réaffirmer l'importance d'une action interministérielle en la matière et de développer et d'encourager des actions culturelles et artistiques au sein des établissements de santé. La volonté des ministères chargés de la santé et de la culture de poursuivre cette politique s'inscrit désormais dans le cadre de la réforme en cours des territoires de santé. Pour la première fois, le dispositif de la convention Culture et Santé s'étendra, à titre expérimental, aux établissements médicosociaux. Enfin, le ministre de la culture et de la communication a souhaité faire de l'accès à la culture à l'hôpital l'une des orientations de son programme d'action en faveur de la culture pour chacun.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Carayon](#)

Circonscription : Tarn (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66401

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 2009, page 11883

Réponse publiée le : 3 août 2010, page 8531